

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 AVRIL 2014

**L'an deux mil quatorze le jeudi vingt-quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes,
les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis,
en séance ordinaire sous la présidence de Madame Isabelle DUGUA, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19 jusqu'à 20 h 15

Nombre de conseillers présents : 19 après 20 h 15

Date de convocation : 17 avril 2014

Date de publication : 29 avril 2014

ETAIENT PRESENTS :

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS.

NOMS DES CONSEILLERS	PRESENT	ABSENT	DONNE POUVOIR A
Isabelle DUGUA	X		
Sylvia JOURDAN	X		
Max PHILIBERT	X		
Michel LE GLOANNEC	X		
Carmen POIREE	X		
Georges PROENCA	X		
Maurice SIBERT	X		
Robert BRENIER	X		
Josiane ANCHISI	X		
Annie VIALLET	X		
Hélène COURBIERE	X		
Bernadette VAUSSANVIN	X		
Stéphane LAPIERRE	X		
Florent COTE	X		
Adeline CLOT	X		
Jean-Yves CHATELIN	X		
Patrick POEYLAUT	X		
Carol GIRODET	X		
Estelle DELAUNE	X		Départ à 20 h 15 Pouvoir à Jean-Yves CHATELIN

Ouverture de séance

Madame Sylvia JOURDAN est nommée secrétaire de séance

Madame Catherine BOSCH est nommée auxiliaire de séance

POUVOIRS :

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
Signature des délibérations

1. Délibérations

**DELIBERATION 2014 – 19 – FINANCES - INDEMNITES DE FONCTION DE
CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE DE DELEGATION**

L'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux. Certaines compétences n'étant pas rattachées aux délégations confiées aux adjoints, Madame le Maire souhaite la création de deux postes de conseillers municipaux délégués dans les domaines suivants :

- information enfance jeunesse, «carte passion jeune »
- personnes âgées, aide à domicile, colis de Noël et téléalarme.

En conséquence, vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'accord du Conseil Municipal fixant les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints,
Vu le budget communal,
Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,
Madame le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Cette indemnité s'élève au maximum à 6 % de l'indice brut 1015.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'indemnité de fonction allouée aux Conseillers Municipaux à hauteur de 6 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se prononce à hauteur de 6 % maximum sur l'indemnité de fonction allouée aux conseillers délégués municipaux.

**DELIBERATION 2014 – 20 – ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que Madame Le Maire est Présidente d'office de la Commission d'appel d'offres, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus et trois membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il convient donc de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6.33

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	2		2
Liste 2	4		1	1

Proclame élus les membres titulaires suivants :

A : Max PHILIBERT

B : Bernadette VAUSSANVIN

C : Estelle DELAUNE

Membres suppléants

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6.33

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	2		2
Liste 2	4		1	1

Proclame élus les membres suppléants suivants :

A : Florent COTE

B : Maurice SIBERT

C : Jean-Yves CHATELIN

DELIBERATION 2014 – 21 – ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES MEMBRES DU C.C.A.S. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suivant l'article L 123- 4 et suivants régis par le Code de l'action sociale et des familles, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. (minimum 4 maximum 8).

Ce Conseil d'administration est composé obligatoirement de Madame le Maire qui en est la Présidente et d'un nombre égal de membres élus par le Conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Madame le Maire signale qu'il est donc nécessaire d'élire quatre élus délégués titulaires pour le conseil d'administration.

Il est donc procédé à l'élection des quatre délégués titulaires, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 4

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4.75

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	3		3
Liste 2	4		1	1

Proclame élus les membres titulaires suivants :

A : Max PHILIBERT

B : Josiane ANCHISI

C : Annie VIALLET

D : Jean-Yves CHATELIN

DELIBERATION 2014 – 22 – ADMINISTRATION GENERALE – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le conseil municipal prend acte, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser de 32 noms pour les communes de plus de 2000 habitants dans les conditions précitées.

DELIBERATION 2014 – 23 – ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES DELEGUES - COMMISSIONS COMMUNALES

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, les élus, sur proposition de Madame le Maire, doivent procéder à la désignation des membres des diverses commissions (commissions communales et légales).

Elle propose de voter à main levée. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le vote à main levée et ne souhaite pas qu'il soit procédé à un vote à bulletin secret.

- **Commission communale pour l'accessibilité aux personnes porteuses de handicap (8 membres)**

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 8

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 2.375

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	6		6
Liste 2	4	1	1	2

Sont désignés membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes porteuses de handicap :

Max PHILIBERT, Michel LE GLOANNEC, Carmen POIREE, Stéphane LAPIERRE, Maurice SIBERT, Hélène COURBIERE, Estelle DELAUNE, Patrick POEYLAUT.

- **Commission travaux, voirie, urbanisme, sécurité (10 membres)**

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 10

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 1.9

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	7	1	8
Liste 2	4	2		2

Sont désignés membres de la commission communale travaux, voirie, urbanisme, sécurité :

Max PHILIBERT, Michel LE GLOANNEC, Sylvia JOURDAN, Robert BRENIER, Florent COTE, Stéphane LAPIERRE, Maurice SIBERT, Bernadette VAUSSANVIN, Estelle DELAUNE, Carol GIRODET.

- **Commission scolaire, périscolaire, bâtiments scolaires, contrat enfance jeunesse et rythmes scolaires (8 membres).**

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 8

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 2.375

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	6		6
Liste 2	4	1	1	2

Sont désignés membres de la commission communale scolaire, périscolaire, bâtiments scolaires, contrat enfance jeunesse et rythmes scolaires :

Sylvia JOURDAN, Adeline CLOT, Hélène COURBIERE, Carmen POIREE, Bernadette VAUSSANVIN, Georges, PROENCA Estelle DELAUNE, Carol GIRODET.

- **Commission jeunesse, associations, culture, fêtes et cérémonies (8 membres)**

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 8

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 2.375

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	6		6
Liste 2	4	1	1	2

Sont désignés membres de la commission communale jeunesse, associations, culture, fêtes et cérémonies :

Georges PROENCA, Josy ANCHISI, Hélène COURBIERE, Sylvia JOURDAN, Annie VIALLET, Stéphane LAPIERRE, Patrick POEYLAUT, Estelle DELAUNE.

- **Commission communication et information (8 membres)**

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 8

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 2.375

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	6		6
Liste 2	4	1	1	2

Sont désignés membres de la communication et information

Carmen POIREE, Georges PROENCA, Hélène COURBIERE, Bernadette VAUSSANVIN, Annie VIALLET, Adeline CLOT, Patrick POEYLAUT, Estelle DELAUNE.

DELIBERATION 2014 – 24 – ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS ET ORGANISMES EXTERIEURS

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, les élus, doivent procéder à la désignation des délégués aux syndicats et organismes extérieurs.

Elle propose de voter à main levée. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le vote à main levée et ne souhaite pas qu'il soit procédé à un vote à bulletin secret.

SEDI – Syndicat des Energies du Département de l'Isère

1 délégué titulaire
1 délégué suppléant

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9.5

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	1	1	2
Liste 2	4			

Sont désignés délégués au Syndicat des Energies du Département de l'Isère :

- ❖ Monsieur Maurice SIBERT, délégué titulaire
- ❖ Monsieur Robert BRENIER, délégué suppléant

SIGIS – Syndicat Intercommunal de Gestion des installations Sportives

6 délégués dont le Maire

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3.16

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	4	1	5
Liste 2	4	1		1

Sont désignés délégués au SIGIS – Syndicat Intercommunal de Gestion des installations Sportives :

Isabelle DUGUA, Sylvia JOURDAN, Adeline CLOT, Annie VIALLET, Georges PROENCA, Estelle DELAUNE.

S.I.R.C.A.T

2 délégués titulaires

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9.5

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	1	1	2
Liste 2	4			

Sont désignés délégués au S.I.R.C.A.T. : Carmen POIREE et Annie VIALLET

Prévention Routière

1 délégué titulaire

1 délégué suppléant

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9.5

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	1	1	2
Liste 2	4			

Sont désignés à la majorité (une abstention : Estelle DELAUNE) délégués à la prévention routière :

1 délégué titulaire : Michel LE GLOANNEC

1 délégué suppléant : Florent COTE

Centre de soins

1 délégué titulaire

1 délégué suppléant

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9.5

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	1	1	2
Liste 2	4			

Sont désignés délégués au centre de soins :

1 délégué titulaire : Max PHILIBERT

1 délégué suppléant : Adeline CLOT

MIJIR

1 délégué titulaire

1 délégué suppléant

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9.5

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	1	1	2
Liste 2	4			

Sont désignés délégués à la MIJIR :

1 délégué titulaire : Annie VIALLET

1 délégué suppléant : Hélène COURBIERE

ADPA – Aide à domicile Personnes âgées

1 délégué titulaire

1 délégué suppléant

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9.5

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	1	1	2
Liste 2	4			

Sont désignés délégués à l'ADPA :

1 délégué titulaire : Josiane ANCHISI

1 délégué suppléant : Bernadette VAUSSANVIN

Maison de convalescence de Saint Prim

2 délégués titulaires

2 délégués suppléants

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4.75

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	3		3
Liste 2	4		1	1

Sont désignés délégués à l'ADPA :

2 délégués titulaires : Carmen POIREE et Patrick POEYLAUT

2 délégués suppléants : Josiane ANCHISI et Maurice SIBERT

DELIBERATION 2014 – 25 - FINANCES LOCALES – VOTE DES TAXES – FISCALITE LOCALE

Les élus, ayant considéré les nouveaux projets 2014, ont constaté que l'autofinancement sur le budget communal permettait d'accomplir les investissements prévus sans augmentation de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti.

Madame le Maire propose donc de maintenir ces derniers à l'identique.

	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2014	Taux voté en 2014	Produit fiscal
Taxe habitation	1 608 000	8.50 %	136 680.00
Taxe Foncier Bâti	1 404 000	28 %	393 120.00
Taxe Foncier non Bâti	2 600	100 %	2 600.00
TOTAL			532 400.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes en votant les taux proposés ci-dessus pour l'année 2014.

DELIBERATION 2014 – 26 - FINANCES LOCALES – VOTE DES SUBVENTIONS

Madame Carmen POIREE, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le tableau des subventions 2014.

Associations de la commune	2013	2014
Sou des écoles	1 070.00 €	1 070.00 €
APEL St Nicolas	685.00 €	685.00 €
Association résident (Foyer Cantedor)	315.00 €	315.00 €
Centre de soin des Roches	1 250.00 €	1 250.00 €
Association culturelle des Roches	2 725.00 €	2 725.00 €
Association culturelle des Roches (Subvention exceptionnelle)	3 000.00 €	3 000.00 €
Club Loisirs Rochelois	1 750.00 €	1 750.00 €
Comité des fêtes	1 150.00 €	1 150.00 €
Comité de Jumelage	650.00 €	650.00 €
Comité de Jumelage (subvention exceptionnelle)		3 000.00 €
A.H.F.E.H.M.A.S	300.00 €	300.00 €
UCAR	200.00 €	200.00 €
APEL St Nicolas (Classe découverte Paris)	2 338.00 €	
Ecole élémentaire publique	1 350.00 €	3 500.00 €
Total Associations de la Commune	17 683.00 €	19 595.00 €
Associations Intercommunales	2013	2014
FNACA	100.00 €	100.00 €
Association Familiale Intercommunale	300.00 €	300.00 €
Ass. Jeunesse Loisirs Culture de Condrieu (40€ pour les - de 20 ans)	600.00 €	600.00 €
UCOL de Roussillon	155.00 €	155.00 €

Convention prêt UCOL	103.00 €	103.00 €
UCOL (cpte 6558 séjour Chambon (42,5/enf)	42.50 €	42.50 €
Amicale des sapeurs-pompiers Condrieu	130.00 €	130.00 €
Ecole des jeunes Sapeurs-Pompiers Condrieu	130.00 €	130.00 €
Chambre des métiers de Vienne (100/enf)	100.00 €	100.00 €
Chambre des métiers du Rhône (100/enf)	110.00 €	100.00 €
Vivre ensemble à l'hôpital de Condrieu	100.00 €	100.00 €
Vivre libre St Clair	150.00 €	150.00 €
DDEN Secteur Vienne	40.00 €	40.00 €
Union Nationale des Parachutistes St clair du Rhône	100.00 €	100.00 €
Les Amis de la chanson	300.00 €	150.00 €
Rhodia Club Handisport	300.00 €	300.00 €
TOTAL Associations Intercommunales	2 890.50 €	2 600.50 €

Associations Extérieures	2013	2014
France ADOT 38 (don d'organes et tissu)	85.00 €	85.00 €
AFIPAEIM	560.00 €	560.00 €
Secours populaire	200.00 €	200.00 €
Secours Catholique	300.00 €	300.00 €
Croix Rouge	200.00 €	200.00 €
FRAPNA	50.00 €	50.00 €
L'outil en main (St Clair)	350.00 €	350.00 €
Centre Léon Bérard (cancéreux)	50.00 €	100.00 €
Restaurants du cœur (Saint martin le Vinoux)	300.00 €	300.00 €
Total Associations Extérieures	2 095.00 €	2 145.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions aux différentes associations telles que définies sur les tableaux ci-dessus.

DELIBERATION 2014 - 27 - FINANCES LOCALES - VOTE DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT - PARTICIPATIONS 2014

Madame Carmen POIREE, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le tableau des participations 2014.

ADPAH (Aide à Dom.Pers.Agées)	9 750.00
MAIRIE DE ST CLAIR	
- RAM	15 000.00
- Halte Garderie	8 000.00
- CLSH	1 500.00
CENTRE CONVALESCENCE MAS DES CHAMPS	160.00
CENTRE MEDICO SCOLAIRE	215.00
OGEC	37 349.90
PARTICIPATION ECOLE EXTERIEURE COMMUNE D'ANNONAY	560.00
SIRCAT	611.00
SIGIS	95 846.32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les participations telles que définies ci-dessus.

DELIBERATION 2014 – 28 - ET 2014 – 29 - FINANCES LOCALES – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 – COMMUNE – EAU

Présentation des budgets commune et eau

A. Commune

La section de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **2 350 944.00 euros**.

Les principales **RECETTES** sont :

002	Excédents antérieurs reportés	905 004.69
013	Atténuation de charges	3000.00
70	Produits de gestion courante	121 100.00
73	Impôts et taxes	977 500.00
74	Dotations et participations	314 100.00
75	Autres produits gestion courante	28 000.00
77	Produits exceptionnels	239.31
78	Reprise sur provision	2 000.00
TOTAL		2 350 944.00

Les principales **DEPENSES** sont :

011	Charges à caractère général	516 400.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	583 600.00
65	Autres charges gestion courante	266 700.00
66	Charges financières	550.00
67	Charges exceptionnelles	485 407.32
68	Dotations aux amortissements	3 000.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	90 000.00
023	Virement section investissement	392 793.94
042	Opérations d'ordre entre section	12 492.74
TOTAL		2 350 944.00

La section d'**INVESTISSEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **955 980.00 €**

Les principales **RECETTES** sont :

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	105 314.04
021	Virement de la section de fonctionnement	392 793.94
040	Opérations d'ordre entre section	12 492.74
10	Dotations fonds divers	39 949.18
1068	Dotations autres réserves	367 646.10
13	Subventions d'investissement	37 784.00
TOTAL		955 980.00

Les principales **DEPENSES** sont :

001	Solde d'exécution négatif reporté	61 156.14
20	Immobilisations incorporelles	91 700.00
204	Subventions d'équipement versées	13 500.00
21	Immobilisations corporelles	729 029.07
16	Emprunts et dettes assimilés	15 594.79
020	Dépenses imprévues	45 000.00
	TOTAL	955 980.00

B. Eau

La section de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **82 196.07 €**.

Les principales **RECETTES** sont :

70	Ventes (eau)	79 395.79
042	Opérations d'ordre entre sections	2 800.28
	TOTAL	82 196.07

Les principales **DEPENSES** sont :

023	Virement à la section d'investissement	70 488.23
011	Charges à caractère général	1 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	10 577.84
66	Charges financières	130.00
	TOTAL	82 196.07

La section d'**INVESTISSEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **476 575.00 €**.

Les principales **RECETTES** sont :

021	Virement de la section de fonctionnement	70 488.23
040	Opérations d'ordre entre sections	10 577.84
041	Opérations patrimoniales	175 738.00
16	Emprunts en euros	78 060.70
106	Dotations autres réserves	72 911.23
13	Subventions d'investissement	40 000.00
27	Autres immobilisations financières	28 799.00
	TOTAL	476 575.00

Les principales **DEPENSES** sont :

001	Solde d'exécution négatif reporté	70 982.82
040	Opérations d'ordre entre sections	2 800.28
041	Opérations patrimoniales	175 738.00
16	Emprunts en euros	2 854.68
21	Immobilisations corporelles	224 199.22
	TOTAL	476 575.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les budgets primitifs 2014 de la commune et de l'eau.

DELIBERATION 2014 - 30 - FINANCES – TRAVAUX SUR RESEAU BASSE TENSION – AVENUE DE LA LIBERATION - SEDI

Suite à notre demande, le syndicat des énergies du département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser les travaux concernant la mise en souterrain des réseaux électriques actuellement aériens sur l'avenue de la Libération, la rue Emile Marchand et une partie de la rue du stade.

Après étude réalisée, le financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 192 524 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 121 719 €

La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à : **70 805 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du plan de financement et de la contribution au SEDI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du projet de travaux, du plan de financement de l'opération, et de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération.

DELIBERATION 2014 – 31 - FINANCES – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM – AVENUE DE LA LIBERATION - SEDI

Suite à notre demande, le syndicat des énergies du département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser les travaux concernant la mise en souterrain des réseaux téléphoniques actuellement aériens sur l'avenue de la Libération, la rue Emile Marchand et une partie de la rue du stade.

Après étude réalisée, le financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 77 695 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 12 271 €

La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à : **65 424 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du projet de travaux, du plan de financement de l'opération, et de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération.

DELIBERATION 2014 – 32 - FINANCES – TRAVAUX SUR RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC – AVENUE DE LA LIBERATION - SEDI

Sur la base des études réalisées en lien avec le SEDI , le financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	65 316 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	37 278 €
La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à :	26 482 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à 1 555.00 euros.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux d'éclairage public, il convient de prendre acte du plan de financement et de la contribution au SEDI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du projet de travaux, du plan de financement de l'opération, et de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération.

DELIBERATION 2014 - 32 - INTERCOMMUNALITE – CONVENTION AVEC LES COMMUNES – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DES ACTES D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS
--

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais dispose d'une compétence en matière d'instruction du droit des sols :

«l'instruction des autorisations et des actes d'application du droit des sols sur le territoire des communes membres de la CCPR dans le cadre des conventions, en fixant les modalités, passées entre chaque commune et la Communauté de Communes ».

Elle fait également état de l'article R 423-15b du Code de l'Urbanisme qui permet aux communes de solliciter les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation des sols.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention à venir fixant les modalités de mise à disposition des services de la C.C.P.R. pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention à venir fixant les modalités de mise à disposition des services de la C.C.P.R. pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol et autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition du service communautaire

2. Divers

- Tirage au sort des jurés d'assises

Madame le Maire informe que l'assemblée doit procéder publiquement au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2015 à partir de la liste électorale.

Pour la commune des Roches de Condrieu, le nombre de jurés est fixé à deux, mais ce nombre doit être triplé pour effectuer le tirage.

Conformément aux dernières instructions de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, il conviendra de ne pas retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2014 (jusqu'à l'année 1992) pour la constitution de cette liste préparatoire.

Numéro liste électorale	Nom & Prénom	Date de naissance
60	BALESTRA épouse PERROUD Isabelle	02/03/1960
672	GUILLOT épouse GAZEAU Noëlle	02/02/1929
1256	TRONCHON Anthony	28/12/1982
1090	RAJAONORO Marie Sandra	10/09/1973
1340	VERNOUX épouse GUICHARD Paule	14/10/1941
960	OTTENIN Chloé	26/03/1986

- Informations du Maire

- **Cérémonie du 8 mai – Rassemblement à 10 h 15 à la Mairie pour départ à 10 h 30.**
- **Travaux avenue de la libération – réunion publique le mardi 29 avril 2014 en mairie à 19 h 00.**

La séance du Conseil Municipal est levée à 21 h 20
Le Maire,
Madame Isabelle DUGUA

- **Tableau des élections européennes du 25 mai 2014**

	Président (e)	Secrétaire	Assesseur	Assesseur
8 h – 10 h	Isabelle DUGUA	Annie VIALLET	Adeline CLOT	Carol GIRODET
10 h – 12 h	Sylvia JOURDAN	Florent COTE	Josiane ANCHISI	Stéphane LAPIERRE
12 h - 14 h	Michel LE GLOANNEC	Bernadette VAUSSANVIN	Maurice SIBERT	Robert BRENIER
14 h – 16 h	Georges PROENCA	Carmen POIREE	Patrick POEYLAUT	Stéphane LAPIERRE
16 h – 18 h	Carmen POIREE	Hélène COURBIERE	Estelle DELAUNE	Josiane ANCHISI

	Scrutateur	Scrutateur	Scrutateur	Scrutateur
1^{er} table	Carmen POIREE	Hélène COURBIERE	Josiane ANCHISI	Michel LE GLOANNEC
2^{eme} table	Sylvia JOURDAN	Florent COTE	Maurice SIBERT	Carol GIRODET
3^{eme} table	Georges PROENCA	Bernadette VAUSSANVIN	Stéphane LAPIERRE	Patrick POEYLAUT